



Circulaire de rentrée

Bonne rentrée !

Après un bel été, ce matin, près de 250 enfants ont franchi le portail de l'école, avec le sourire, celui de la joie de retrouver les copains et copines mais aussi de s'installer dans une nouvelle classe, avec un(e) nouvel(le) enseignant(e)... Bref, une nouvelle année, c'est une aventure constituée de nouveaux repères, de consignes, d'habitudes à prendre et de règles à respecter pour que fonctionne le « **bien vivre ensemble** ». Le tout formera le **climat scolaire** que nous souhaitons serein et respectueux pour chacun de nous.

Bienvenue aussi aux nouvelles familles qui rejoignent notre école pour la première fois. L'équipe éducative dans sa globalité vous accueille et vous invite à prendre connaissance de son fonctionnement, de ses projets, de ses attentes, le tout dans le but d'aider vos enfants à se construire au mieux.

Nous souhaitons donc une excellente rentrée à tous les enfants et nous vous remercions pour **la confiance** que vous nous accordez en nous confiant vos enfants chaque matin.

L'école Nazareth conserve de **très bonnes conditions d'accueil tant sur le plan humain que matériel**. L'équipe pédagogique est composée de 15 enseignants ; par ailleurs, l'OGEC emploie 3 ASEM et une secrétaire-comptable ainsi qu'une auxiliaire de vie scolaire. Cette année, afin d'offrir un accompagnement encore plus adapté, l'OGEC a fait le choix d'embaucher une nouvelle personne en contrat d'apprentissage qui interviendra en classe de TPS-PS. Je rappelle que l'école accueillera des enfants de 2017 à partir du mois de janvier.

Les travaux de l'été ont justement été consacrés cette année à la **rénovation des deux salles de sieste et d'activités** du pôle « maternelle » ; notre volonté étant de toujours offrir aux familles et aux jeunes enfants un accueil de qualité et des conditions qui favorisent leurs apprentissages. **Merci aux parents engagés dans l'OGEC** pour le suivi de ces travaux et merci également à tous ceux qui ont participé aux matinées d'entretien des locaux pendant l'été.

Pour 2019-2020, l'équipe pédagogique a choisi d'axer plusieurs apprentissages et de mener différents projets autour du thème suivant : « **1, 2, 3, jouons...** ». Thème d'année lié aux apprentissages par le jeu mais aussi à une réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs (les cours de récréation) ; le tout avec l'objectif d'améliorer encore plus le « climat scolaire ».

Nous vous invitons à participer aux **réunions proposées en début d'année** (voir dates ci-après) afin de découvrir plus précisément certains projets envisagés par les cycles mais aussi afin de pouvoir aider votre enfant dans le suivi de ses apprentissages scolaires.

Merci pour l'attention que vous porterez à l'ensemble des informations qui suivent dans cette circulaire de rentrée mais également à tout autre élément de communication (envoi de mails, communications de l'APEL ou de l'OGEC ou sur le site de l'école) qui vous sera adressé au cours de l'année.

Cordialement,

Le chef d'établissement, Xavier JOUFFRIT.

Equipe enseignante et réunions de classe :

Vous avez reçu en juillet la plaquette 2019-2020 de l'école qui contient la composition de l'équipe enseignante ainsi que le calendrier scolaire. Vous la retrouverez sur notre site si besoin.

3 nouveaux enseignants viennent compléter notre équipe :



Arnaud PLAT
Enseignant en CE2-CM1



Marina CHARRIER
Enseignante en MS-GS
le jeudi.



Nathalie THIBEAUD
Enseignante spécialisée,
sur 4 écoles.

Dates des réunions de classe

Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
Classe TPS-PS	Mardi 24 septembre 18H30	Classe CP	Jeudi 26 septembre 18h30	Classe CE2-CM1	Mardi 8 octobre 18h30
Niveau MS	Vendredi 27 septembre 18h30	Classe CP/CE1	CE1 : Jeudi 26 sept 18h30 CP : jeudi 26 sept 20h.	Classe CM1-CM2	Mardi 17 septembre 18h30
Niveau GS	Vendredi 4 octobre 18h30	Classe CE1	Jeudi 19 septembre 18h30	Classe CM2	Mardi 1 ^{er} octobre 18h30
		Classe CE2	Jeudi 19 septembre 18h30		

Personnels salariés de l'OGEC :

- 3 ASEM (aide-maternelle et entretien des locaux) : Paola David, Stéphanie Guérin et Nathalie Salaün.
- 1 stagiaire en contrat d'apprentissage à l'année : Margaux Fouasson.
- 1 emploi secrétariat/comptabilité : Sylvie Chalmet.
- 1 auxiliaire de vie scolaire (AVS-AESH) : Isabelle Brochard-Huchet.

1- Horaires de l'école, surveillances et mesures de sécurité :

- Le matin, classe de **8H55 à 12H05** - L'après-midi de **13 H 25 à 16 H30**.
- L'ouverture de la grille (accès piétons) se fera le matin à **8h40**. **En aucun cas, un enfant n'est autorisé à entrer sur la cour avant cet horaire. Merci cependant de faire en sorte que les enfants soient à l'heure à l'école (8h55 au plus tard) et non en retard.**
- **Le « portail piétons » sera fermé à clé à 8h55**
- Le « portail car » restera ouvert pour les visites (intervenants et parents pour un rendez-vous).
- La portail piétons sera réouvert peu avant 12h05 et peu avant 16h30. Il vous est demandé d'éviter tout attroupement prolongé devant l'école trop tôt. Merci.
- Les enfants qui déjeunent chez eux et reviennent seuls (grands) ne doivent pas revenir avant **13H10**. Ils doivent (ou le parent accompagnateur) ouvrir eux-mêmes le portail "piéton" pour entrer sur la cour et surtout bien **le refermer après leur passage**. **Il sera refermé clé à 13h30**.
- La sortie du soir se fera à 16h30 (enseignants présents à la grille piétons et à la grille car).
- **Le temps d'interclasse est de 12h05 et 13h10** pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il est encadré par le personnel de l'école qui assure plusieurs départs et retours au restaurant et surveille les cours (deux adultes sur la cour primaire).
- La surveillance de 13h10 à 13h25 est assurée par un enseignant.

Quelques recommandations...



Importantes

- Nous demandons aux parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école de se stationner correctement et sans gêner l'accès des cars, matin et soir. Ne pas laisser les enfants se déplacer seuls sur le parking, les accompagner jusqu'au portail. **Merci de veiller à laisser libres les deux places réservées aux personnes à mobilité réduite**
- Pour d'évidentes raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser l'entrée rue du Général De Gaulle.
- Les élèves qui viennent en vélo le gareront le long du mur de la classe maternelle en entrant à gauche, comme d'habitude. Merci de vérifier le bon état des bicyclettes et de recommander à votre enfant d'être prudent au cours du trajet. Chaque année, on nous signale que tel ou tel enfant a eu un comportement dangereux en circulant à vélo. Il est de la responsabilité des parents de les sensibiliser aux dangers potentiels sur leur trajet.
- En dehors des récréations surveillées de la journée de classe, les structures de jeu (cour maternelle) sont formellement interdites aux enfants (qu'ils soient seuls ou accompagnés d'un adulte).
- D'autre part nous vous rappelons que lors des manifestations diverses (soirée tous en scène, portes ouvertes, kermesse...) ou lors des rendez-vous avec l'enseignant(e) après la classe, les enfants présents sur la cour ou sur les lieux de la manifestation sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.

- Chaque année des exercices d'évacuation incendie et d'alerte-attentat sont réalisés. Ces deux types d'exercices seront programmés courant septembre.

2- Assurance scolaire :

L'école est assurée à la mutuelle Saint-Christophe pour tous les élèves en formule globale. La cotisation est intégrée dans les frais de scolarité.

Cette assurance couvre les frais médicaux supplémentaires (**dans la mesure de ses garanties !**) qui pourraient être occasionnés par un accident survenu à l'école ou lors d'activités extra-scolaires (sorties).

Dans tous les cas, pour chaque accident de cour ou de sport (entorse, malaise, blessure... bri de lunettes) **une déclaration est faite en ligne auprès de l'assurance par le chef d'établissement.**

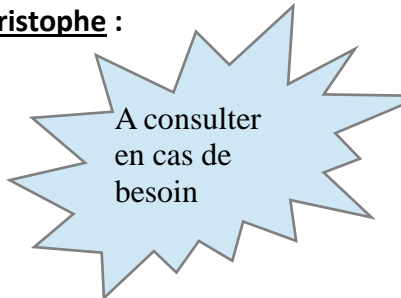
La mutuelle St-Christophe se met ensuite en relation avec les parents par courrier.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre propre assurance et il n'est pas utile de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.

Voici un lien pour accéder directement à l'espace parents de la mutuelle Saint Christophe :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

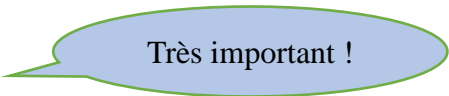
afin de prendre connaissance des garanties et de télécharger une attestation si vous en souhaitez une.



A consulter
en cas de
besoin

Concrètement à l'école, après une blessure ou un malaise : lorsqu'une blessure ou un accident survient dans la journée nous cherchons à vous contacter le plus vite possible. Mais en cas de blessures "bénignes" (écorchures, bosses...) l'information peut être différée au soir, oralement ou par un mot écrit à l'aide du document « signalement de chute ».

3- Absences des enfants :



Très important !

Rappelons que l'école primaire est obligatoire et que les absences sont comptabilisées et peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale si celles-ci sont injustifiées ou prolongées.

Lorsque c'est possible, avertissez à l'avance l'enseignant(e) si votre enfant doit manquer la classe.

Toute absence prévisible doit être motivée par écrit.

- Pour une **absence imprévue** (maladie, raison familiale...) nous vous demandons le matin même de l'absence de prévenir l'école par téléphone (ou laisser un message). Vous devez également fournir au retour de l'enfant un bulletin d'absence (modèle fourni le jour de la rentrée par le cartable).
- Des absences pour **raison de vacances ou voyage familial** sont de plus en plus fréquentes. Nous vous précisons que cet absentéisme peut porter préjudice au bon déroulement des apprentissages scolaires de votre enfant et qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent à l'avance fournir le travail qui sera effectué pendant cette période.
- **Les enfants accueillis dans l'école doivent être en bonne santé et en bonne propreté.** Obligation est faite aux parents de surveiller la chevelure de leurs enfants et de les traiter s'ils sont porteurs de poux ou de lentes et d'avertir l'enseignant(e) de la classe.
- **Tout enfant malade est à garder à la maison** (ou autre mode de garde à votre convenance, grands-

parents ...), l'école ne pouvant assurer ni un rôle d'infirmier, ni de garderie. Les enseignants ne sont ni autorisés ni habilités à délivrer des médicaments sauf cas très exceptionnels (traitement particulier dans le cadre d'un PAI) ou d'une mesure exceptionnelle. Dans ce cas, nous fournir un mot de votre part et l'ordonnance.

- Un enfant malade dans la journée ne peut pas rester à l'école. Les parents sont prévenus et doivent venir le récupérer dès que possible.

4- Objets personnels et tenue vestimentaire :

- Les jeux ou autres objets personnels sont interdits à l'école (sauf si l'enseignant en demande dans le cadre d'une activité).
- Les friandises sont formellement interdites (les bonbons sont autorisés pour les anniversaires mais en quantité très raisonnable !).
- Les enfants doivent être chaussés de chaussures de sport les jours où leur classe va à la salle de sport de la commune. Les chaussures de ville sont strictement interdites sur le sol de la salle.
- Les mois de beau temps, nous remarquons des tenues parfois trop légères ou peu adaptées à une journée d'école y compris au niveau des chaussures (tongs par exemple). Nous précisons donc que les élèves doivent porter une tenue correcte, adaptée au contexte "école".
- L'école conseille fortement le marquage du nom de l'enfant sur les vêtements. Ceux oubliés par les enfants, non-marqués et non-réclamés sont de plus en plus nombreux chaque année...
- Dans aucune classe les enfants ne sont autorisés à emporter un goûter pour la matinée ; un bon petit déjeuner pris le matin suffit à attendre le repas de midi.

5- Communication :



Important

- Les élèves et les adultes doivent respecter et appliquer tous les règlements en vigueur dans l'établissement ainsi que ceux de nos partenaires : restauration municipale, transport scolaire, garderie etc... Chaque entité a ses responsables, merci de vous adresser en cas de besoin aux interlocuteurs respectifs de chacune de ces organisations.
- Aucun parent n'est habilité à réprimander un enfant autre que le sien dans l'enceinte ou aux abords de l'école. En cas de difficultés relationnelles entre votre enfant et un ou plusieurs autres enfants de l'établissement, il est du devoir de parent d'éduquer son enfant au respect et de gérer la situation en famille dans un premier temps et dans un second temps de nous tenir informés afin que les éducateurs puissent gérer la situation en interne.

Demandes de rendez-vous :

- **Avec les enseignants :** Il est parfois nécessaire de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant rapidement pour « régler une urgence ». Cela est possible dans les limites des disponibilités de chacun. En revanche, pour toute rencontre plus longue, il vous est demandé de prendre rendez-vous quelques jours avant. Un entretien au sujet du travail de l'enfant est un moment privilégié entre ses parents, l'enseignant, et lui-même. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de ne pas venir accompagné des autres frères et soeurs.
- **Avec le directeur :** Je me tiens à la disposition des familles le lundi et mardi (journées de Direction). Le jeudi et vendredi, je suis en classe de CM2.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : nazareth.chavagnes@free.fr

Circulaires – envoi de mails :

- L'école communiquera avec vous par mail pour les envois de circulaires ou informations propres à chaque classe ou cycle. Merci de bien prendre en considération l'intégralité d'un mail que vous recevez de l'école Nazareth (bien ouvrir les pièces jointes).
- D'autres documents (circulaires avec coupon réponse...) peuvent être envoyées en version papier, principalement le jeudi.

Il en est de même pour les documents, tracts ou flyers des **associations sportives et culturelles** de la commune : l'école continuera de les distribuer aux enfants en **version papier** (les associations se chargent de nous les fournir) **mais en aucun cas par mail**.

- Le site internet de l'école est régulièrement alimenté de nouveaux articles :

« chavagnesenpailleurs-nazareth.fr »

6- Pochettes presse :

Chaque année les enfants apportent les pochettes des éditions Milan et Bayard ainsi qu'une documentation de chez Fleurus et L'école des loisirs. Rien n'est obligatoire mais favoriser la lecture chez un enfant est un des objectifs de l'école. Les abonnements par l'école sont moins chers que les abonnements pris directement chez l'éditeur et nous donnent droit à recevoir des gratuités pour nos bibliothèques de classe. Si vous souhaitez un abonnement, remplissez le bon de commande et remettez-le à l'enseignant avec le règlement. Les chèques se font à l'ordre des éditions et non à celui de l'école. Merci.

7- Calendrier 2019-2020 : dates spécifiques.

Nous vous rappelons que 2 samedis matins (9h-12h) seront travaillés dans l'année :

le samedi 12 octobre 2019 et le samedi 4 avril 2020.

Ces deux matinées sont l'occasion de vivre des projets spécifiques avec les enfants et permettent aux parents de venir à notre rencontre et de participer ou découvrir le projet réalisé.

(La journée de récupération de ces deux samedis matin est le vendredi 3 juillet 2020, c'est pourquoi le dernier jour de classe sera le jeudi 2 juillet 2020).

8- Photo de classe :

Elles seront prises le **lundi 14 octobre 2019** pour toutes les classes.

Les enseignants, le chef d'établissement, Mr JOUFFRIT Xavier.